

COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2023 - 093**

**SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants : 14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2023-093**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023**

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 24 octobre 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 29 aout 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Tarif eau et assainissement pour 2024
- 4) Autorisation donnée au maire pour ester en justice
- 5) Travaux de remplacement de la toiture du bâtiment 3 rue des cendres
- 6) Travaux d'enrobé voirie rue des Bruyères et parking de la maison médicale
- 7) Travaux d'installation d'un cabanon et raccordement électrique pour le robot tondeuse
- 8) Choix d'un logiciel de verbalisation des stationnements gênants
- 9) Choix d'un logiciel pour le droit de place
- 10) Mise à jour du tableau des effectifs
- 11) Sollicitation du fond de concours dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du CAL
- 12) Avis sur la poursuite d'exploitation de la déchèterie du vieux tronc par le SIRCOB
- 13) Modification de la commission de contrôle des listes électorales
- 14) Avis sur la composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne
- 15) Dissolution du budget annexe CCAS

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 24 octobre 2023  
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 094

SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Décisions du maire**

**DÉCISION DU MAIRE N° 32-2023**

*Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

35	impasse des cendres	26/09/2023
36	rue des bruyères	27/10/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

**DÉCISION DU MAIRE N° 33-2023**

*Portant sur la fourniture d'une serrure à code pour la porte d'entrée au Centre d'Accueil et de Loisirs (CAL)*

Le 27 octobre 2023,  
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la demande des élus pour sécuriser l'accès au CAL

Vu l'offre de la société FOUSSIER

DECIDE

De viser l'offre la société FOUSSIER Allonnes, (72) pour un montant TTC de 1 116.25€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

## Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 029-212900815-20231114-2023\_094-DE

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 095

SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants : 14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Convention de partenariat avec la bibliothèque départementale du Finistère**

*Rapporteur : Mme MOREL*

Madame MOREL informe l'assemblée sur les objectifs de convention entre la commune et le conseil départemental :

- Conseil aux communes sur le fonctionnement d'une bibliothèque
- Prêt de collection
- Aide financière pour l'équipement
- Formation des bénévoles
- Met en place des animations et expositions temporaires

Ce soutien est apporté principalement par le personnel qualifié de la Bibliothèque Départementale de Plonevez du Faou.

En contrepartie, la commune devra respecter :

- La gratuité de la bibliothèque municipale ou de mettre en place un abonnement réduit
- D'inscrire au budget communal une ligne budgétaire équivalente à minima de 2€/habitant (Soit 2812€ pour Huelgoat. La ligne budgétaire pour 2023 est de 4000€).
- La bibliothèque doit être équipée d'un accès internet pour les bénévoles
- La surface de la bibliothèque doit être suffisante au nombre d'habitants (0.1m2/ habitant). La bibliothèque communale a une surface globale de 210m2 avec une surface de 137 m2 pour la partie réservée aux abonnés.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la convention de partenariat avec le conseil départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque
- Autorise le Maire à signer ladite convention

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2023 - 096**

**SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Convention de partenariat pour la collecte de livres issus du désherbage de la bibliothèque**

*Rapporteur : Mme MOREL*

Madame MOREL informe l'assemblée concernant une convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et la SCI Book Hémisphère. (Kervignac -56).

Book Hémisphère met à disposition des particuliers, une « boîte à culture » pour des dons de livres, DVD, CD et vinyles.

Book Hémisphère récupèrera également les livres et biens culturels de la bibliothèque lors de désherbage. (Sortie d'ouvrages des collections de la bibliothèque).

La SCI assurera l'enlèvement des livres provenant de la boîte à culture et des ouvrages des désherbages.

La convention est valable un an et renouvelable par tacite reconduction

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la convention de partenariat avec la SCO Book Hémisphère
- Autorise le Maire a signer ladite convention

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 097

SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Accroissement d'activité – Recensement de la population en 2024**

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,**

**Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,**

**Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,**

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer quatre emplois d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement en 2024

L'assemblée doit se prononcer pour

**1- La création de 4 postes d'agents recenseurs**

- Chaque agent recenseur percevra la somme de 1800 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2024. Ce forfait comprend les jours de repérage

- La collectivité versera un forfait de 125 € (brut) pour les frais de transport.

- Les agents recenseurs recevront 250 € (brut) pour les 2 jours de formation.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

**2- La rémunération du coordonnateur d'enquête**

- L'agent bénéficiera d'heures supplémentaires (I.H.T.S) ou complémentaires du temps consacré à cette opération de recensement.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ **Autorise** le Maire à créer 4 postes temporaires pour assurer les opérations de recensement
- ✓ **Adopte** les éléments de rémunération présentés ci-dessus pour les agents recenseurs et pour le coordonnateur d'enquête.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 098

SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2023-098**

**OBJET : Demande d'aide financière à la fédération française de football pour l'installation de grillage au stade Corentin Tymen**

Rapporteur : Aurélien Monfort

L'association sportive ESBH demande que le terrain du stade Corentin Tymen soit équipé de grillage et de portail coulissant sous la lisse autour du stade.

M. aurélien MONFORT a pris contact avec l'entreprise Arrée Paysage :

Désignation	Qté	U	P.U. H.T.	Total H.T.	TVA
Cloture souple <i>fourniture et pose clôture souple. en partie basse des main courantes existantes grillage simple torsion blanc M50. fil 3.9mm + fils de tensions et raidisseurs</i>	165.00	ML	19.68	3 247.20	20 %
Cloture panneaux rigides <i>fourniture et pose clôture en panneaux rigides Ht 80cm. avec bande de fixation blanc. double fil vertical</i>	170.00	ML	45.46	7 728.20	20 %
Portail coulissant (4.5m x ht1m) <i>Terrassement et réalisation seuil béton larg 30cm, ferrillage Pose d'un portail coulissant. barreudé blanc Ht 1m non motorisé</i>	2.00	U	3 532.03	7 064.06	20 %
grillage souple autour du cabanon <i>pose et scellement de poteaux et jambes de forces dans béton, puis d'un grillage souple mailles soudées 100x50mm. Ht 1m pour délimiter l'arrière du cabanon sur 15ml max.</i>	1.00	F	855.00	855.00	20 %
Passage coulissants <i>pose de lisse coulissante. sur main courante existante</i>	2.000	u	159.00	318.00	20 %
<b>Total H.T.</b>				<b>19 212.46 €</b>	
<b>T.V.A. 20 %</b>				<b>3 842.49 €</b>	
<b>Total T.T.C.</b>				<b>23 054.95 €</b>	

Afin de financer le cout de fourniture et d'installation du grillage, L'association sportive ESBH envisage une demande d'aide financière auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA). Le montant de l'aide est attribué au cas par cas.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ **Autorise** les travaux de fourniture et de pose d'un grillage et de portail coulissant au stade Corentin Tymen.
- ✓ **Accepte** l'offre de l'entreprise Arrée Paysage pour un montant de 19 212.46€ HT
- ✓ **Autorise** l'association ESBH a sollicité les fonds FAFA.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 099

**SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Dissolution du budget annexe caisse des écoles**

Le conseil municipal, par délibération n°2019-060 du 6 juin 2019 avait décidé la dissolution du budget 'Caisse des écoles'.

VU L'article 212-10 du code de l'éducation autorisant la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, pendant plus de trois années ;

Il convient de procéder à la clôture définitive de ce budget au 31 décembre 2023. On constate un excédent dans la section de fonctionnement et d'investissement de :

Investissement	916.33 €
Fonctionnement	158.64 €
Total	1074.97 €

Les résultats cumulés du budget principal seront corrigés en conséquence dans le budget 2024 pour y intégrer la reprise des résultats excédentaires de la caisse des écoles.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** la clôture du budget Caisse des écoles au 31/12/2023,
- **TRANSFERE** le résultat de clôture du budget Caisse des écoles au budget principal de la commune.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2023 - 100**

**SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants : 14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**OBJET : Décision modification n°1 budget principal et service des eaux**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 et M49,

Vu le budget principal de la commune

Vu le budget annexe 'service des eaux' de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2023 :

<b>Budget principal - M57 abrégée</b>				
<b>Décision modificative n°1</b>				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Compte 615221 <i>Bâtiments publics</i>	-5000			
Compte 6156 <i>Maintenance</i>	-8000			
Compte 61551 <i>Matériel roulant</i>	-7000			
Compte 623 <i>Publicité, publications, relations publiques</i>	-3000			
<b>Total chapitre 011</b>	<b>-23000</b>			
<b>Compte 6573641 Subvention aux budgets annexes et aux régies</b>	0	23000		
<b>Total chapitre 65</b>	<b>0</b>	<b>23000</b>		
Dépense ligne 023 – virement à la section d'investissement	0	0		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>-23000</b>	<b>23000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Recette ligne 021 – virement de la section d'exploitation			0	0
<b>Total chapitre</b>				
<b>Total chapitre</b>				
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Budget annexe service des eaux -M49 abrégée</b>				
Décision modificative n°1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Compte 7741 <i>Produit exceptionnel de la collectivité de rattachement</i>	0	0	0	23000
<b>Total chapitre 77</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23000</b>
Dépense ligne 023 – virement à la section d'investissement	0	23000		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>23000</b>	<b>0</b>	<b>23000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Recette ligne 021 – virement de la section d'exploitation			0	23000
<b>Total chapitre</b>				
<b>Total chapitre</b>				
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23000</b>
<b>Total Général</b>	<b>23000</b>		<b>46000</b>	

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2023 - 101**

**SEANCE DU Mardi 14 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 11  
Présents pour le vote de cette délibération : 11  
Procuration(s) : 3  
Votants :14  
Date de la convocation Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LE ROUX, et Madame Audrey BARAZER

**Absents** : , Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

**Procuration** : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER  
Madame Marie Brigitte BRETHERS donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE  
Monsieur Jean Pierre DANIELOU donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

### **OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2023-087 du 24 octobre 2023,

**Considérant** la promotion de 3 agents au grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Considérant** la promotion de 1 agents au grade adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Filière administrative			Filière administrative		
Grade	NB	Cat	Grade	NB	Cat
Rédacteur principal de 1 <sup>ème</sup> classe	1	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ème</sup> classe	1	B
Adjoint admin. principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	Adjoint admin. principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	C
Adjoint admin. principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	Adjoint admin. principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			Filière technique		
Technicien	1	C	Technicien	1	B
Agent de maîtrise principal	1	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	C
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	C	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	C
Adjoint Technique	1	C	Adjoint Technique	1	C
Filière Médico-sociale			Filière Médico-sociale		
ATSEM Principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	ATSEM Principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	C

*Soit au total : 14 agents*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jacques THEPAUT

